

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2014

OBJET

**17 – CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DES
NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES A L'ECOLE SAINTE-
THERESE – AVENANT N°1**

N° 2014-12-17

NOMENCLATURE : 1/3/2

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq décembre 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés : 4

Gil RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER
Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Elisa DRION
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Valérie ROBERT

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...4
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Marie-Madeleine REGNIER

La commune de Treillières a signé une convention avec le président de l'OGEC le 15 juillet 2014 afin de définir les modalités de mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour l'année scolaire 2014/2015 à l'école Ste Thérèse.

Compte tenu des effectifs d'enfants présents sur les temps d'accueil périscolaire (inférieurs à ceux estimés), le nombre d'agents doit être réajusté au regard du taux d'encadrement en vigueur (1 adulte pour 14 enfants âgés de – 6 ans et 1 adulte pour 18 enfants âgés de + 6 ans) ; le besoin est de 3 ATSEM au lieu des 4 initialement prévus.

En conséquence, il convient de modifier l'article 4 de la convention en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant à cette convention.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20141215-2014-12-15-DE17-
DE
Date de télétransmission : 18/12/2014
Date de réception préfecture : 18/12/2014

Le 15 décembre 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER**

